

## Approbation des noms de salles pour l'Espace Le Goffic

### Le rapporteur,

☛ rappelle que les différentes salles de l'espace Le Goffic mises à la disposition des associations sont à ce jour, répertoriées et connues sous un numéro. A proximité de la livraison de l'extension de l'espace Le Goffic et le souhait d'aboutir à un espace commun, personnalisé et que chacun puisse s'approprier, la commune de Pacé a invité les associations pacéennes puis les Pacéens, à donner des suggestions sur les futurs noms de salles.

☛ expose que dans le cadre de la démarche à visée participative et démocratique, nommée « **Appel à imagination et à participation pour un espace, une salle, un nom** », les associations pacéennes et les Pacéens ont pu se rendre sur le site internet de la commune de Pacé du 1<sup>er</sup> juin au 03 septembre, pour répondre en ligne à un formulaire de proposition et, du 28 septembre au 26 octobre, pour participer au sondage sur le futur nom de la salle de spectacles dont les trois noms retenus et soumis étaient : L'Estran, L'Escapade et La Parenthèse, afin de connaître la tendance et ainsi, s'inspirer des résultats tout en gardant une liberté de choix.

☛ précise que suite aux résultats et aux travaux en commission, la liste définitive proposée est la suivante :

- Hall : Le Hall
- Salle 01 (activités physiques, gym, danse) : Clap 1
- Salle 02 (activités physiques, gym, danse) : Clap 2
- Salle 11 (espace jeunesse) : Espace jeunesse 1
- Salle 12 (espace jeunesse) : Espace jeunesse 2
- Nouvelle salle jeunesse : Espace jeunesse 3
- Salle 13 (salle de réunion) : Condorcet
- Salle 14 (salle polyvalente) : Salle Chateaubriand
- Salle 15 (salle arts plastiques) : Odorico
- Salle 16 (salle arts plastiques) : Pop'arts
- Salle 21 (salle d'activités au sol, yoga, cirque) : Plinn
- Salle 22 (breton, échecs et salle de réunion) : Salle Mosaïque
- Salle 23 (salle informatique et multimédia) : l'@telier
- Salle de répétition pour le théâtre : La Comedia
- Box de répétition musicale : Ampli
- Salle d'exposition : La Galerie
- Salle de spectacles : L'Escapade

*Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

**Considérant** l'avis favorable des commissions mixtes « vie associative et vie culturelle » des 07 septembre et 29 novembre 2016,

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

la liste de noms présentée ci-dessus.

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : Majorité absolue (3 abstentions ; 29 pour).**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Paul Kerdraon.